

Cette formation vise à faire acquérir à l'étudiant les capacités et aptitudes de base nécessaires à la revalorisation et à la restauration de meubles courants qui deviendront des biens commercialisables notamment dans une entreprise d'économie sociale œuvrant dans le secteur de la brocante.

L'étudiant sera alors capable:

- de remplacer une serrure ou une charnière courante;
- de restaurer un élément simple d'un meuble courant;
- de réaliser des éléments d'assemblage d'un encadrement simple, comportant un profilage simple à l'intérieur;
- de réaliser, sur une partie de meuble au moins, les différents travaux de revalorisation de meubles suivants: nettoyage, ponçage, teinture du bois et finition à la cire ou à l'huile ou une autre finition (vernis, ou patine, ou vieillissement,...)

Conditions d'admission

Certificat d'Etude de Base (CEB) ou test d'admission

Droits d'inscription

92 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les enseignants sous certaines conditions.

Horaire des cours

200 périodes

Groupe 1 : Le mardi et jeudi du 12/09/2017 au 29/03/2018

de 17h30 à 20h50

Groupe 2 : le lundi et vendredi du 11/09/2017 au 30/03/2018

De 17h 30 à 20h50

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Autres démarches :

Je suis demandeur d'emploi :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH.

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.

Personne de référence à contacter: Mme Degrève Sophie